



Barème d'honoraires

Honoraires de GESTION T.T.C

En fonction des mandats, les taux maximums pratiqués sont les suivants :

- Honoraires de gestion 8,40 % des encaissements mensuels
- Assurance Loyers Impayés seule 2,54 % du quittance mensuel
- Assurance Loyers Impayés (avec Vacances Locatives) 4,00 % du quittance mensuel

Honoraires de LOCATION T.T.C

Les honoraires de LOCATION comprennent les prestations suivantes :

La visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée

(*** en Zone Tendue : Strasbourg et CUS)

	Locataire	Propriétaire
<u>BAUX D'HABITATION</u> (Calculés sur la base du Loyer Annuel Hors Charges) Cas Général *** dans la limite légale par M ² habitable de 13 €	7,5 %	9 %
<u>FORFAITS STUDIOS</u> Cas Général *** dans la limite légale par M ² habitable de 13 €	13 €	13 €
<u>REPRISE DE BAIL</u> Cas Général	170 €	170 €
<u>AVENANT AU BAIL EN CAS DE COLOCATION</u> Forfait *** dans la limite légale par M ² habitable de 10 € Etant entendu que les prestations ne comprennent pas l'état des lieux d'entrée	170 €	170 €
<u>LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL</u> Calculé sur la base du loyer triennal Hors Charges	15 %	
<u>RENOUVELLEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL</u>	Selon tarification du notaire ou de l'avocat	